

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du mardi quinze juillet deux mil vingt-cinq à 20 heures 00.

Convocation adressée et affichée le 8 juillet 2025.

Président de séance : Monsieur Jean STAMM, le Maire.

Secrétaires de séance : Madame Laurence OVIS.

Membres présents : 10

Mmes/M. Céline BANNWART, Jean-Claude BROUANT (à partir du point 2), David CELESTINI, Emilie FABRE, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, Philippe OCHEM, Jean STAMM, Francine WALZER.

Membres excusés : 04

Mmes/M. Aurélie FENOT (procuration à Emilie FABRE), Patrick GRYSAN, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI.

Quorum : 10 conseillers présents sur 14 en exercice. Le quorum est atteint.

Séance publique ordinaire tenue dans la salle du conseil, en mairie.

Emilie FABRE, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre de la protection des données personnelles, la séance est enregistrée.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/03/2025.

Après modifications sur la délibération n°14/2025 suite à la demande de Madame THIEBAUT, le Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1. Projet agrivoltaïque – Avis du Conseil Municipal
2. Mise à disposition au SIVOM de terrains et bâtiments ou bail emphytéotique pour la construction de la nouvelle école
3. Jumelage et fête de l'été – Tarif des manifestations pour encaissement
4. Informations du Maire

19/2025 – Projet Agrivoltaïque – Avis du Conseil Municipal. (8.4)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°14/2025 en date du 24 mars 2025 a donné un avis favorable au développement d'un projet agrivoltaïque au sol sur des terrains agricoles situés sur la commune de Solgne, avec autorisation donnée au Maire pour la signature de la promesse de bail et conventions avec l'entreprise ENOVOS France.

Il rappelle que le chef de projet, Thomas ELMERICH, est venu en mairie présenter le projet aux élus le 23 septembre 2024 et le 10 mars 2025, puis en réunion publique en date du 25 juin 2025.

VU l'article L. 2131-11 M le Maire invite les membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et à ne pas prendre part au vote ; avant de quitter la salle, il propose à l'assemblée de dire NON à l'implantation du point de livraison sur la parcelle communale ainsi qu'à la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ; il souhaite laisser l'initiative à la prochaine équipe municipale.

Le Maire ayant quitté la salle de réunion, Madame Emilie FABRE, 1^{ère} adjointe au Maire, dûment habilitée, invite le Conseil Municipal à faire part des différentes remarques puis soumet au vote le projet ;

M FENOT, absent lors de la réunion publique, juge également que la meilleure des solutions est de renoncer au projet ;

Mme FABRE rappelle qu'il y a quelque temps il avait été demandé aux élus de définir des ZAEnR et sous quelle filière, elle rejoint toutefois l'avis de M FENOT ;

M OCHEM approuve l'avis de renoncer, il trouve le projet intéressant cependant il va engendrer beaucoup de nuisances (passages de camions dans le centre village, nuisances sonores à l'enfoncement des pieux etc...), de même cela entrainera un réel impact sur le prix des maisons (baisse de 15 à 20% selon un agent immobilier).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29, alinéa 4 ; **Considérant** le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société ENOVOS située 17 avenue André Malraux à Metz (57000).

Considérant les remarques faites lors de la réunion publique visant les nuisances provoquées par la réalisation d'un tel projet et l'impact sur la valeur immobilière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE le développement d'un projet agrivoltaïque au sol sur les terrains agricoles situés sur la commune de Solgne.

CONTRE à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le maire réintègre la séance, accompagné de M. BROUANT.

20/2025 – Projet d'Ecole - Mise à disposition au SIVOM des terrains et bâtiments scolaires. (3.2)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'agrandissement et de restructuration de l'école prévu par le SIVOM de Solgne et Environs, présenté en date du 24 mai 2025.

CONSIDERANT que suite à la réunion du 17 juin 2025 avec les maires des villages concernés par la compétence scolaire, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de régulariser les modalités de mise à disposition du terrain et bâtiments scolaires avant démarrage des travaux.

Deux solutions sont proposées :

1. Bail emphytéotique : solution refusée à l'unanimité des élus du SIVOM
2. Mise à disposition des terrains et bâtiments : réaction des élus de SOLGNE

M FENOT demande vers quoi ira-t-on si la proposition est refusée par le SIVOM ; il serait opportun en effet de régulariser la situation, cependant il ne faut pas céder ce bien situé au centre du village ;

Mme FABRE et M OCHEM s'interrogent sur la réaction des autres maires s'ils étaient dans ce cas, ils présumant qu'ils ne seraient pas prêts à céder leurs terrains communaux ; M OCHEM demande ce que serait la suite en cas de refus ;

M STAMM est persuadé que la proposition sera refusée mais on peut se poser la question, il affirme qu'il ne donnera jamais les terrains de la commune, de plus Solgne n'a que 2 voix au

sein du comité du SIVOM, il sera proposé une mise à disposition, on a déjà cédé pour le projet le plus cher, on ne cèdera pas sur ce point.

VU le projet de mise à disposition des terrains et bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer au SIVOM de Solgne et environs une mise à disposition des terrains et bâtiments dans le cadre du projet d'agrandissement et de restructuration de l'école.

Et en cas d'accord du Comité Syndical,

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer le document de mise à disposition et ses annexes, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

21/2025 – Jumelage et fête de l'été – Tarif des manifestations pour encaissement. (7.10)

VU les réunions de la commission animation / communication en date des 26 mars, 3 mai et 10 mai 2025 fixant les dates de la rencontre avec Astaffort et Sauveterre-Saint-Denis et de la fête de l'été ainsi que leurs organisations, avec l'accord du CM.

Le Maire rappelle qu'une délégation de Gascons a fait le déplacement à Solgne dans le cadre du jumelage pendant le week-end de la Pentecôte des 7 et 8 juin 2025, il avait été proposé aux Solgnois de participer à l'évènement, avec gratuité pour les couples hébergeant.

La fête de l'été s'est déroulée les 14 et 15 juin 2025, la municipalité a offert aux Solgnois la projection d'un film plein air et a proposé un repas pique-nique le samedi soir.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des manifestations du jumelage et du repas pique-nique afin de pouvoir encaisser les règlements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de la participation à l'excursion du 7 juin au plan incliné d'Hartzviller avec visite de la cristallerie Leher et repas à la Hoube à 65€/personne.

FIXE le prix du repas du 8 juin à 35€/personne.

FIXE le prix du repas pique-nique proposé à l'occasion de la fête de l'été à 10€/personne.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Informations :

✓ Travaux et entretien sur toiture de la sacristie

Le Maire informe l'assemblée que la commune prendra en charge les travaux de réparation et d'entretien nécessaire sur la toiture de la sacristie, selon devis de l'entreprise CBI d'un montant de 3 328,07 € HT.

✓ Job d'été

Les membres du CM donnent leur accord à M le Maire pour l'embauche des deux saisonniers ayant fait la demande pour travailler au sein du service technique, pour une période de 15 jours chacun.

✓ Révision du PLU

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de la commission est prévue dans le cadre de la révision du PLU, le projet est prêt à engager l'enquête.

✓ Projet intergénérationnel VIVEDIA

Le Maire informe l'assemblée que le porteur du projet intergénérationnel « VIVEDIA » qui avait prévu de s'implanter sur le terrain derrière le cabinet dentaire lui a annoncé abandonner le projet. Plusieurs personnes sont déjà intéressées pour acquérir la parcelle dont les vétérinaires qui pourraient revoir leur projet plus grand que celui prévu.

✓ **Vente du terrain – 24 rue d’Alsace Lorraine**

Le Maire rappelle que la commune avait acheté en 2017, 50 000 € le terrain de 602 m² situé 24 rue d’Alsace Lorraine puis avait décidé lors de la réunion du CM du 6 mai 2024 de le revendre au prix de 75 000 €. Prenant en compte les contraintes de servitude de conduite d’eau, la fenêtre en contiguë de la construction accolée et l’assainissement à tirer sur l’arrière, il propose de baisser le tarif.

M BROUANT confirme que l’assainissement est complexe à cet endroit.

M OCHEM soumet l’ouverture du champ des possibilités d’acheteurs en postant une annonce sur un site style Leboncoin, ce que M FENOT approuve en ajoutant que la municipalité n’est pas à 15 jours près, qu’il ne faut pas brader ce terrain.

M STAMM explique qu’il faut également considérer la contrainte de construction en ordre continu par rapport aux constructions voisines.

M BROUANT indique une contrainte supplémentaire, l’obligation de vide sanitaire.

✓ **Recensement de la Population 2026**

Le Maire annonce à l’assemblée que le recensement de la population est prévu pour la commune de Solgne du 15 janvier au 14 février 2026. Il rappelle que le coordonnateur du recensement de 2020 était Vincent MERULLA et propose de reconduire sa nomination. Il sera également demandé aux agents recenseurs de 2020, s’ils souhaitent renouveler leur mission.

✓ **Démission d’un conseil municipal**

Le Maire informe l’assemblée avoir reçu et accepté en date du 26 mai dernier, la démission de Monsieur François SIEGEL, Conseiller Municipal en place depuis le 28 septembre 2020.

M FENOT est surpris d’apprendre seulement cette démission, tout comme d’autres élus, et tient à remercier son colistier pour le temps et le travail fourni pendant ces années.

M STAMM remercie également l’ancien élu présent dans la salle.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

19/2025 – Projet Agrivoltaïque – Avis du Conseil Municipal. (8.4)

20/2025 – Projet d’École - Mise à disposition au SIVOM des terrains et bâtiments scolaires. (3.2)

21/2025 – Jumelage et fête de l’été – Tarif des manifestations pour encaissement. (7.10)

Le Procès-Verbal est approuvé en date du 06 octobre 2025 à la majorité des membres présents et représentés avec 10 POUR et 3 abstentions (M. GRYSAN, M. OCHEM et Mme THIEBAUT).

La secrétaire,

Laurence OVIS

Le Maire,

Jean STAMM